

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le 5 décembre 2017, à 20 heures.

À laquelle assemblée sont présents mesdames les conseillères Julia Girard-Desbiens, Alexandra Labbé et Paula Rodrigues et messieurs les conseillers Serge Gélinas, Mario Lambert, Luc Ricard et Richard Tetreault formant quorum sous la présidence de Jean Roy, maire suppléant.

Sont également présents monsieur Michel Larose, directeur général et Jocelyne Savoie, greffière adjointe.

Monsieur le maire Me Denis Lavoie est absent lors de cette séance.

Période de questions : 20 h 01 à 20 h 30

Mesdames les conseillères Julia Girard-Desbiens, Alexandra Labbé et Paula Rodrigues et messieurs les conseillers Serge Gélinas, Mario Lambert, Richard Tetreault et Jean Roy déposent durant cette période de questions leur déclaration des intérêts pécuniaires.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2017-12-422

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 décembre 2017 en y ajoutant les points suivants :

- 12.1 Dénonciation de fin de contrat – Entente relative à la fourniture du service de sécurité incendie entre la Ville de Chambly et la Ville de Carignan
- 12.2 Achat de deux billets pour le souper de Noël de la Fondation des Aînés du bassin de Chambly au coût de 33 \$ le billet
- 12.3 Modification de la résolution 2017-11-396 concernant une réclamation due à un refoulement d'égout au 993, de l'Acadie à Chambly

Adoptée

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017

2017-12-423

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017.

Adoptée

3.1 Présentation du règlement 2017-1379 concernant la consommation de tabac, de cannabis et la vente de cannabis sur le territoire de la Ville de Chambly

Le maire suppléant, Jean Roy, présente le règlement 2017-1379 concernant la consommation de tabac, de cannabis et la vente de cannabis sur le territoire de la Ville de Chambly.

3.2 Avis de motion – règlement 2017-1379 concernant la consommation de tabac, de cannabis et la vente de cannabis sur le territoire de la Ville de Chambly

Avis est par les présentes donné par monsieur le conseiller Serge Gélinas, qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement numéro 2017-1379 concernant la consommation de tabac, de cannabis et la vente de cannabis sur le territoire de la Ville de Chambly.

3.3 Présentation du règlement 2017-1375 modifiant le règlement 83-327 concernant la circulation

Le maire suppléant, Jean Roy, présente le règlement 2017-1375 modifiant le règlement 83-327 concernant la circulation.

3.4 Avis de motion – règlement 2017-1375 modifiant le règlement 83-327 concernant la circulation

Avis est par les présentes donné par monsieur le conseiller Serge Gélinas, qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement numéro 2017-1375 modifiant le règlement 83-327 concernant la circulation.

3.5 Présentation du règlement 2017-1376 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Chambly

Le maire suppléant, Jean Roy, présente le règlement 2017-1376 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Chambly

3.6 Avis de motion – règlement 2017-1376 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Chambly

Avis est par les présentes donné par madame la conseillère Julia Girard-Desbiens, qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement numéro 2017-1376 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Chambly.

3.7 Présentation du règlement 2017-1377 décrétant un taux distinct sur les mutations immobilières pour la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$

Le maire suppléant, Jean Roy, présente le règlement 2017-1377 décrétant un taux distinct sur les mutations immobilières pour la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$.

3.8 Avis de motion – règlement 2017-1377 décrétant un taux distinct sur les mutations immobilières pour la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$

Avis est par les présentes donné par monsieur le conseiller Serge Gélinas, qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement numéro 2017-1377 décrétant un taux distinct sur les mutations immobilières pour la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$.

3.9 Présentation du règlement 2017-1378 modifiant le règlement 2010-1188 sur la régie interne des séances du conseil

Le maire suppléant, Jean Roy, présente le règlement 2017-1378 modifiant le règlement 2010-1188 sur la régie interne des séances du conseil.

3.10 Avis de motion – règlement 2017-1378 modifiant le règlement 2010-1188 sur la régie interne des séances du conseil

Avis est par les présentes donné par monsieur le conseiller Serge Gélinas, qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement numéro 2017-1378 modifiant le règlement 2010-1188 sur la régie interne des séances du conseil.

4.1 Adoption du règlement 2017-1361-01A amendant le règlement 2017-1361 sur la démolition d'immeubles afin de remplacer l'index des fiches d'évaluation patrimoniale

2017-12-424

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2017-1361-01A amendant le règlement 2017-1361 sur la démolition d'immeubles afin de remplacer l'index des fiches d'évaluation patrimoniale.

Adoptée

4.2 Adoption du règlement 2017-1371 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2018

2017-12-425

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2017-1371 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2018.

Madame la conseillère Alexandra Labbé demande le vote :

Pour :
Julia Girard-Desbiens
Paula Rodrigues
Serge Gélinas
Richard Tetreault
Luc Ricard

Contre :
Alexandra Labbé
Mario Lambert

Adoption sur division

4.3 Adoption du règlement 2017-1368 sur la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Chambly

2017-12-426

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2017-1368 sur la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Chambly.

Adoptée

5.1 Ratification d'embauches et de fins d'emplois d'employés temporaires et étudiants

2017-12-427

Considérant que le Règlement concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses prévoit que le directeur général peut procéder à l'embauche et la terminaison d'emploi des employés ayant un statut de surnuméraire, temporaire, remplaçant et/ou saisonnier lorsqu'elles sont prévues aux budgets d'opérations des services;

Considérant que le directeur général soumet par la suite au Conseil la liste des mouvements de personnel pour ratification;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal entérine les mouvements de personnel suivants :

Prolongation d'embauche de Valérie-Claude Potvin à la fonction de commis de bureau à la Cour municipale rétroactivement du 28 novembre 2017 au 8 décembre 2017.

Le salaire et les conditions de travail de ce poste sont prévus à la convention collective des employés cols blancs.

Embauche de Steven Champagne au poste de préposé aux loisirs « personne salariée saisonnier » à compter du 10 décembre 2017 jusqu'au plus tard le 17 mars 2018.

Le salaire et les conditions de travail de ce poste sont prévus à la convention collective des employés cols bleus.

Adoptée

5.2 Embauche d'une bibliothécaire

2017-12-428

Considérant que la titulaire du poste de responsable de la bibliothèque quitte ses fonctions pour la retraite;

Considérant que le 28 septembre 2017, le comité ressources humaines a réévalué le poste de responsable de la bibliothèque et a changé le titre du poste et la fonction pour « bibliothécaire »;

Considérant qu'à la suite d'un processus de recrutement externe, le comité de sélection composé d'un conseiller en ressources humaines, de la régisseuse culturelle, du directeur du Service loisirs et culture, de la directrice générale adjointe et d'une conseillère municipale a rencontré différents candidats et émis sa recommandation;

Considérant que la recommandation du comité de sélection est à l'effet de retenir la candidature de madame Pamela Deslauriers à la fonction de bibliothécaire;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

APPUYÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal embauche madame Pamela Deslauriers à la fonction de bibliothécaire à compter du 11 décembre 2017.

Que le conseil municipal octroie un salaire annuel de base à la classe 3, échelon 1 de l'échelle salariale des employés cadres. Les autres conditions de travail sont celles incluses à la politique de la Ville de Chambly relative aux conditions générales de travail des employés cadres à temps plein.

Postes budgétaires : 02-737-10-110 / 2XX
Certificat de la trésorière : 2017-203

Adoptée

5.3 Embauche d'une commis de bureau à semaine réduite au service de la cour municipale

2017-12-429

Considérant que suite à un mouvement de personnel, un poste de commis à semaine réduite est vacant;

Considérant qu'un processus d'affichage interne conforme aux dispositions de la convention collective des employés cols blancs a été effectué;

Considérant qu'aucune candidature d'employé régulier a été reçu;

Considérant qu'une surnuméraire a démontré l'intérêt pour ce poste;

Considérant que Sandra Ruel et Jocelyne Savoie recommandent l'embauche de cette personne;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal embauche Valérie-Claude Potvin à la fonction de commis de bureau à semaine réduite à compter du 12 décembre 2017.

Le salaire, conditions de travail et période d'essai sont ceux prévus à la convention collective des cols blancs en vigueur.

Postes budgétaires : 02-121-00-111 et 02-121-00-2XX

Certificat de la trésorière : 2017-204

Adoptée

5.4 Nomination de deux lieutenants au Service d'incendie

2017-12-430

Considérant qu'il y a présentement deux postes de lieutenants au Service d'incendie et que la convention collective des pompiers et pompières prévoit qu'un an avant l'échéance de celle-ci, soit le 31 décembre 2017, le nombre de lieutenants sera augmenté de deux, afin d'y retrouver un lieutenant par équipe;

Considérant que le pompier Patrick Littler figure déjà à la liste de pompiers éligibles à une promotion de lieutenant à la signature par ordre de priorité;

Considérant qu'un concours à l'interne de lieutenant a été lancé en mai 2017 conformément aux dispositions de la convention collective;

Considérant qu'un candidat, le pompier Olivier-Rostand Lussier, a réussi l'ensemble des étapes du processus de sélection;

Considérant que le directeur du Service d'incendie recommande leur nomination;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal nomme Patrick Littler à la fonction de lieutenant en date du 7 décembre 2017.

Que le conseil municipal nomme Olivier-Rostand Lussier à la fonction de lieutenant en date du 7 décembre 2017.

Le salaire et les conditions de travail sont prévus à la convention collective des pompiers et pompières.

Poste budgétaire : 02-221-00-112 / 2XX

Certificat de la trésorière : 2017-205

Adoptée

5.5 Nomination d'un capitaine au Service d'incendie

2017-12-431

Considérant que la formation du capitaine Steve Lottinville de chef à la logistique au Service d'incendie débutera à compter du 1er janvier 2018, laissant sa semaine de garde en tant que capitaine vacante;

Considérant que la recommandation du directeur du Service d'incendie est de nommer monsieur Marco Normandin à la fonction de capitaine au sein du Service d'incendie;

Considérant que Marco Normandin occupe la fonction de capitaine (niveau 1) au Service d'incendie depuis le 12 septembre 2016, et ce, à la satisfaction de ses supérieurs;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal nomme Marco Normandin à la fonction de capitaine au sein du Service d'incendie à compter du 1^{er} janvier 2018.

Son salaire est fixé à l'échelon 1 de la fonction de capitaine de l'échelle salariale des cadres à temps partiel et les conditions de travail sont celles prévues à la politique de la Ville de Chambly relative aux conditions générales de travail des employés cadres à temps partiel du Service d'incendie.

Poste budgétaire : conditionnellement à l'adoption du budget 2018
Certificat de la trésorière : 2017-206

Adoptée

5.6 Nomination d'un chef à la logistique au Service d'incendie

2017-12-432

Considérant que l'actuel chef à la logistique du Service d'incendie partira à la retraite le 6 avril 2018, laissant le poste vacant;

Considérant que la recommandation du directeur du Service d'incendie est de nommer monsieur Steve Lottinville à la fonction de chef à la logistique au sein du Service d'incendie;

Considérant que monsieur Steve Lottinville occupe la fonction de capitaine au Service d'incendie depuis le 2 août 2011, et ce, à la satisfaction de ses supérieurs;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal nomme monsieur Steve Lottinville à la fonction de chef à la logistique au sein du Service d'incendie à compter du 7 avril 2018.

Son salaire est fixé à l'échelon 1 de la fonction de chef à la logistique de l'échelle salariale des cadres à temps partiel et les conditions de travail sont celles prévues à la politique de la Ville de Chambly relative aux conditions générales de travail des employés cadres à temps partiel du Service d'incendie.

Poste budgétaire : conditionnellement à l'adoption du budget 2018
Certificat de la trésorière : 2017-207

Adoptée

5.7 **Dépôt du Registre des déclarations en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale**

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière dépose l'extrait du registre des déclarations de réception de dons, marques d'hospitalité ou autres avantages faites par un membre du conseil et ce conformément au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Chambly.

5.8 **Modification de la résolution 2017-11-419 concernant la nomination des membres du conseil sur les comités et organismes municipaux et intermunicipaux**

2017-12-433

Considérant la résolution 2017-11-419;

Considérant que parmi les comités de monsieur le conseiller Jean Roy, il y a lieu de remplacer le mot «Président» par le mot «Membre» du conseil d'administration du centre aquatique;

Considérant que monsieur le conseiller Jean Roy siège également en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que monsieur le conseiller Richard Tetreault siège également en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que madame la conseillère Paula Rodrigues siège également en tant que membre de l'Office municipal d'habitation;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal remplace le mot «Président» par le mot «Membre» du conseil d'administration du centre aquatique parmi les comités de monsieur le conseiller Jean Roy;

Que le conseil municipal ajoute monsieur le conseiller Jean Roy en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme.

Que le conseil municipal ajoute monsieur le conseiller Richard Tetreault en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme.

Que le conseil municipal ajoute madame la conseillère Paula Rodrigues en tant que membre de l'Office municipal d'habitation.

Adoptée

5.9 **Autorisation à madame Julia Girard-Desbiens, conseillère municipale, à participer à la formation des nouveaux élus, organisée par l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra les 31 janvier et 1^{er} février 2018, à Saint-Jean-sur-Richelieu, au coût de 250 \$ plus taxes**

2017-12-434

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la participation de madame Julia Girard-Desbiens, conseillère municipale, à la formation des nouveaux élus présentée par l'Union des municipalités du Québec. Cette formation aura lieu les 31 janvier et 1^{er} février 2018, à Saint-Jean-sur-Richelieu, au coût de 250 \$ plus taxes.

Postes budgétaires : conditionnellement à l'adoption du budget 2018

Certificat de la trésorière : 2017-208

Adoptée

5.10 **Lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Chambly et le Syndicat national des employés municipaux de Chambly (CSN) concernant la gestion du temps supplémentaire**

2017-12-435

Considérant que la présente lettre d'entente a pour objectif de préciser les procédures d'attribution du temps supplémentaire en lien avec l'article 7 de la convention collective en vigueur à la date de signature des présentes liant la Ville de Chambly et le Syndicat national des employés municipaux de Chambly (CSN);

Considérant qu'il est important de noter qu'en tout temps, l'application de la lettre d'entente est assujettie aux dispositions de la *loi 430*, loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds et de la *Loi sur la santé et sécurité du travail* ;

Considérant que le Syndicat a transmis son accord sur la lettre d'entente à venir;

Considérant que la lettre d'entente est jointe à la présente;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte les éléments de cette lettre d'entente et que le Maire soit autorisé à signer celle-ci.

Adoptée

5.11 **Abolition du comité de toponymie**

2017-12-436

Considérant que le développement de la ville est terminé;

Considérant que la Société d'histoire de la seigneurie de Chambly et la Ville de Chambly travaillent en étroite collaboration;

Considérant qu'il n'y a plus de raison de maintenir ce comité;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal confirme l'abolition du comité de toponymie.

Adoptée

5.12 Prolongation de la période de probation d'un employé

2017-12-437

Considérant que l'employé numéro 1850 a été embauché à titre régulier et qu'il est assujéti à une période de probation en vertu de son contrat de travail;

Considérant qu'une entente est intervenue entre l'employé numéro 1850 et la direction de son Service afin de prolonger la durée de cette période de probation jusqu'au 30 juin 2018;

Considérant que cette demande est soumise au conseil municipal pour approbation;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal entérine l'entente intervenue entre l'employé numéro 1850 et sa direction de Service, confirmant ainsi la prolongation de sa période de probation jusqu'au 30 juin 2018.

Adoptée

6.1 Dépôt des listes des paiements effectués à l'égard des dépenses préautorisées pour les activités financières et les activités d'investissement pour la période du 15 novembre au 29 novembre 2017

Pour les activités de fonctionnement et d'investissement, le total des chèques portant les numéros 104105 à 104231 inclusivement s'élève à 1 569 921,21 \$.

Le total des salaires aux employés municipaux et les élus municipaux pour la même période s'élève à 369 487,12 \$ et les versements sont effectués par dépôts directs. Les remboursements de dépenses aux employés représentent 2 363,37 \$.

Enfin, le paiement des déductions à la source pour la même période s'élève à 182 884,31 \$ et les versements sont payés directement par Internet sur le site des caisses Desjardins.

Tous ces paiements sont tirés du compte 71000 à la Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly.

Postes budgétaires : Selon les listes soumises

Certificat de la trésorière : 2017-209

Adoptée

6.2 Approbation du paiement des comptes payables pour les activités financières au 5 décembre 2017

2017-12-438

Considérant la liste soumise par la trésorière pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal approuve la liste des comptes payables au 5 décembre 2017 relativement à des dépenses imputables à des activités de fonctionnement et d'investissement, totalisant une somme de 1 104 112,48 \$ et autorise la trésorière à émettre les chèques portant les numéros 104232 à 104419 inclusivement, tirés du compte 71000 à la Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly.

Postes budgétaires : selon la liste soumise
Certificat de la trésorière : 2017-210

Adoptée

6.3 Dépôt par le directeur général de la liste des amendements budgétaires pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2017

Conformément à l'article 5 du *règlement 2011-1202 concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses*, le directeur général dépose la liste des amendements budgétaires pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2017.

6.4 Dépôt du rapport de la direction générale sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels ou autres (dépenses inférieures à 25 000 \$)

Le directeur général, monsieur Michel Larose, dépose à la présente assemblée le rapport sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels ou autres (dépenses inférieures à 25 000 \$), se terminant le 30 novembre 2017.

6.5 Dépôt des états comparatifs du second trimestre

La trésorière, par l'entremise du directeur général, monsieur Michel Larose, dépose à la présente assemblée le rapport des états comparatifs du second trimestre.

6.6 Octroi d'une aide financière au Centre aquatique de Chambly afin d'absorber leur déficit accumulé au 31 décembre 2016 de 84 028\$

2017-12-439

Considérant que le Centre aquatique de Chambly est un organisme contrôlé qui fait partie du périmètre de consolidation de la Ville;

Considérant qu'une contribution financière non récurrente sera octroyée afin d'absorber le déficit accumulé de 84 028\$ dans ses états financiers audités de l'exercice 2016;

Considérant que les sommes requises à cette fin soient prises à même la réserve conseil pour imprévu ou à même le surplus libre de l'exercice;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie une aide financière de 84 028 \$ au Centre aquatique de Chambly afin d'absorber le déficit accumulé.

Que le conseil municipal autorise un virement au poste 02-724-20-970 à même la réserve conseil pour imprévu ou le surplus libre de l'exercice.

Postes budgétaires : 02-724-20-970
Certificat de la trésorière : 2017-211

Adoptée

7.1 Reconduction du mandat de Yanick Leduc, comme membre du comité consultatif d'urbanisme pour un deuxième mandat, se terminant le 31 décembre 2019

2017-12-440

Considérant que le premier mandat de monsieur Yanick Leduc vient à échéance le 31 décembre 2017;

Considérant que monsieur Yanick Leduc accepte de réaliser un deuxième mandat;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal nomme, comme membre du comité consultatif d'urbanisme, monsieur Yanick Leduc, pour un deuxième et dernier mandat, se terminant le 31 décembre 2019.

Adoptée

7.2 Nomination d'un nouveau membre citoyen au comité consultatif d'urbanisme

2017-12-441

Considérant la fin du mandat de monsieur William Bonin au sein du comité consultatif d'urbanisme et nous en profitons pour le remercier de son excellent travail et de son temps donné au service de la communauté;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal nomme, comme membre citoyen du comité consultatif d'urbanisme, monsieur Marc Bouthillier, pour un premier mandat de deux ans se terminant le 31 décembre 2019.

Adoptée

8.1 Autoriser le soutien financier d'une valeur de 8 558 \$ à l'association Le Trifort de Chambly pour la tenue de l'événement «Course Fort Chambly de 15 km, 10 km, 5 km, 2.5 km et 1 km familial» qui se tiendra dimanche 6 mai 2018

2017-12-442

Considérant que le Service loisirs et culture collabore avec l'association Le Trifort de Chambly pour organiser des courses à pied de 1 km, 2,5 km, 5 km, 10 km et 15 km le dimanche 6 mai 2018;

Considérant que le Service loisirs et culture dans le cadre de cet événement organise une course familiale de 1 km, souligne la Journée nationale de l'activité physique et fait la promotion des saines habitudes de vie;

Considérant que ces courses font partie intégrante d'un circuit provincial et qu'elles sont sanctionnées par la Fédération d'athlétisme du Québec;

Considérant que l'association Le Trifort de Chambly demande un soutien en équipement et en personnel à la Ville de Chambly pour la réalisation de cet événement;

Considérant que cette aide financière et technique est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

Considérant que le conseil municipal mandate et autorise monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture à signer pour et au nom de la Ville de Chambly un protocole d'entente avec l'organisme;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise sur son territoire la tenue le dimanche 6 mai 2018 des courses à pied de 1 km chronométré, 2,5 km, 5 km, 10 km, 15 km et du 1 km familial organisées par l'association Le Trifort de Chambly en collaboration avec la Ville de Chambly et accepte de soutenir et de s'associer à cet événement en équipement et en personnel, le tout représentant une valeur totale de 8 558 \$.

Poste budgétaire : conditionnellement à l'adoption du budget 2018
Certificat de la trésorière : 2017-212

Adoptée

8.2 Octroi d'une gratuité d'un maximum de 100 heures de glace d'une valeur de 3 334 \$ à l'association du hockey mineur de Chambly, pour la tenue de la 23e édition du tournoi provincial Pee-Wee de Chambly qui se tiendra au centre sportif Robert-Lebel du lundi 8 janvier au dimanche 21 janvier 2018

2017-12-443

Considérant que le tournoi provincial de hockey Pee-Wee de Chambly est une des principales sources de financement de l'association du hockey mineur de Chambly Inc.,

Considérant que le comité organisateur demande la gratuité des heures de glace du lundi 8 au dimanche 21 janvier 2018 pour y tenir le tournoi;

Considérant que la ville peut accorder la gratuité des heures de glace demandés jusqu'à concurrence maximale de 100 heures;

Considérant que le montant de la gratuité des heures de glace représente un montant de 3 334 \$ toutes taxes incluses;

Considérant que cette aide financière et technique est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal accorde la gratuité d'un maximum de 100 heures de glace d'une valeur de 3 334 \$ taxes incluses à l'association du hockey mineur de Chambly, pour la tenue de la 23^e édition du tournoi provincial Pee-Wee de Chambly qui se tiendra au centre sportif Robert-Lebel du lundi 8 janvier au dimanche 21 janvier 2018.

Adoptée

8.3 Octroi d'une aide technique d'une valeur de 4 537\$ à l'association Trifort de Chambly pour la réalisation du Triathlon de Chambly qui se tiendra le dimanche 17 juin 2018

2017-12-444

Considérant que l'association Trifort de Chambly a déposé une demande pour la tenue de la quatrième édition du triathlon de Chambly, événement sanctionné par triathlon Québec, qui se tiendra le dimanche 17 juin 2018;

Considérant que l'aide technique est évaluée à 4 537 \$ pour la réalisation du triathlon;

Considérant que le conseil municipal mandate et autorise monsieur Serge Poulin, directeur du service loisirs et culture à signer pour et au nom de la ville de Chambly un protocole d'entente avec l'organisme;

Considérant que cette technique est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal autorise le Services Loisirs et culture et des travaux publics et environnement urbain à fournir une aide technique en services et en équipements évaluée à 4 537 \$ pour la réalisation de l'événement «triathlon de Chambly» édition 2018.

Adoptée

8.4 Autoriser l'accueil d'un stagiaire du programme de techniques d'intervention en loisir

2017-12-445

Considérant que le Service loisirs et culture désire planifier, améliorer et organiser le programme offert ainsi que différents programmes plein-air;

Considérant que les étudiants du cégep du Vieux Montréal au programme de techniques d'intervention en loisir doivent compléter un stage d'acquisition de compétences dans le cadre de leurs études;

Considérant que le Service loisirs et culture désire accueillir un étudiant pour effectuer son stage en 2018;

Considérant que ce stage ne comporte aucun frais autre que ceux prévus à la politique d'accueil de stagiaires;

Considérant qu'à cet effet, la Ville pourra offrir à titre de remerciement et d'encouragement une somme forfaitaire hebdomadaire de 50 \$, laquelle est remise au stagiaire seulement sur recommandation du directeur du Service ou du responsable du stage;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal autorise l'accueil d'un étudiant pour un stage en loisirs à compter de janvier 2018 et ainsi permettre l'amorce des différentes étapes nécessaires au processus de recrutement.

Poste budgétaire : conditionnellement à l'adoption du budget 2018
Certificat de la trésorière : 2017-213

Adoptée

8.5 Octroi d'une aide financière de 134 397 \$ au Centre aquatique de Chambly pour la réalisation de travaux de peinture des poutrelles et des entretoises en acier du plafond du bâtiment de la piscine intérieure

2017-12-446

Considérant que le Centre aquatique a déposé une demande d'aide financière spécifique pour des travaux de peinture des poutrelles et des entretoises en acier du plafond du bâtiment de la piscine intérieure;

Considérant que cette aide financière est conditionnelle à ce que le centre aquatique fournisse une résolution de leur conseil d'administration ainsi que les pièces justificatives nécessaires confirmant la réalisation des travaux;

Considérant qu'une somme couvrant ces dépenses a été prévue au programme triennal d'immobilisation 2017 – dépenses non capitalisables, pour le projet 17-LC-50 : Subvention supplémentaire pour investissements au Centre aquatique;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie une aide financière de 134 397 \$ au Centre aquatique de Chambly pour la réalisation de travaux de peinture des poutrelles et des entretoises en acier du plafond du bâtiment de la piscine intérieure et que le paiement est conditionnel à ce que le centre aquatique fournisse les pièces justificatives nécessaires.

Que le conseil municipal autorise un virement à même la réserve pour les projets non capitalisables vers le poste 02-724-20-970.

Poste budgétaire : 02-724-20-970
Certificat de la trésorière : 2017-214

Adoptée

8.6 Participation financière 2018 – Parrainage Civique de la Vallée-du-Richelieu

2017-12-447

Considérant la demande d'aide financière de Parrainage Civique de la Vallée-du-Richelieu;

Considérant que l'organisme a créé dans la Vallée-du-Richelieu des centaines de jumelages entre des personnes présentant une déficience intellectuelle, un trouble de santé mentale ou un trouble du spectre de l'autisme, afin de favoriser leur intégration dans la communauté;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accorde une aide financière de 100 \$ à Parrainage Civique de la Vallée-du-Richelieu.

Que cette dépense soit financée par le poste budgétaire subvention – particuliers et organismes soit 02-111-00-996.

Poste budgétaire : conditionnellement à l'adoption du budget 2018
Certificat de la trésorière : 2017-215

Adoptée

9.1 Autorisation d'ajouter des panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Barré, dans les deux directions, à l'intersection de la rue Breton

2017-12-448

Considérant que des panneaux d'arrêt obligatoire sont existants sur la rue Breton à l'intersection de la rue Barré, mais pas sur la rue Barré près de la rue talon à cette même intersection;

Considérant que la Ville souhaite sécuriser davantage la circulation piétonne des écoliers vers l'école William Latter et l'école Ste-Marie;

Considérant que les fonds sont disponibles au budget d'opération;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'ajout de panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Barré près de la rue talon, dans les deux directions, à l'intersection de la rue Breton.

Poste budgétaire : 02-351-00-643
Certificat de la trésorière : 2017-216

Adoptée

9.2 Autoriser la signature de l'entente 2018 entre 9062-6383 Québec inc. (Les Métaux M&M) et la Ville de Chambly pour le service de collecte des appareils électroménagers et de métaux divers au montant de 2 400 \$ plus taxes pour l'année 2018

2017-12-449

Considérant que la Ville offre à ses citoyens, une fois par mois, un service de collecte des appareils électroménagers et des métaux divers;

Considérant que l'entente sera reconduite automatiquement toutes les années, à moins qu'un avis soit écrit à cet effet;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal mandate la greffière, ou son remplaçant, à signer le protocole d'entente de collecte des appareils électroménagers et de métaux divers, en collaboration avec 9062-6383 Québec inc. (Les Métaux M&M) et joint au soutien des présentes (02-351-00-643).

Poste budgétaire : conditionnellement à l'adoption du budget 2018
Certificat de la trésorière : 2017-217

Adoptée

10.1 Octroi du contrat pour les travaux du Pôle du savoir, d'histoire et de la culture – phase II au plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Groupe Decarel inc., au montant de 12 055 000 \$ taxes incluses

2017-12-450

Considérant que suite à l'ouverture publique de l'appel d'offres public numéro ST2017-22, pour la phase II des travaux de construction du Pôle du savoir, d'histoire et de la culture, le 28 novembre 2017, huit (8) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

• Le Groupe Decarel inc.	12 055 000.00 \$ taxes incluses	conforme
• Groupe Geyser inc.	12 086 000.00 \$ taxes incluses	conforme
• Candev construction inc.	12 256 335.00 \$ taxes incluses	conforme
• Les Constructions Lavacon inc.	12 322 998.18 \$ taxes incluses	conforme
• Construction De Mathieu et Bard (cdb) inc.	12 575 379.98 \$ taxes incluses	conforme
• Groupe Unigesco inc.	12 576 452.38 \$ taxes incluses	conforme
• Entreprises QMD inc.	12 594 591.45 \$ taxes incluses	conforme
• Marieville Construction inc.	13 316 660.89 \$ taxes incluses	conforme

Considérant que, suite à l'analyse des soumissions, le directeur du Service technique, monsieur Sébastien Bouchard, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Groupe Decarel inc. au montant de 12 055 000 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat relatif à l'appel d'offres pour la phase II des travaux de construction du Pôle du savoir, d'histoire et de la culture au plus bas soumissionnaire conforme, Le Groupe Decarel inc., au coût de 12 055 000 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le surplus réservé.

Poste budgétaire : 22-722-00-722
Certificat de la trésorière : 2017-218

Monsieur le conseiller Mario Lambert demande le vote :

Pour :
Julia Girard-Desbiens
Alexandra Labbé
Paula Rodrigues
Serge Gélinas
Richard Tetreault
Luc Ricard

Contre :
Mario Lambert

Adoption sur division

10.2 Paiement pour des travaux supplémentaires à Toitures Industries Pro au montant de 5 450.75 \$ taxes incluses quant au projet ST2017-09B - Réfection de la toiture de la station d'épuration

2017-12-451

Considérant que l'entreprise Toitures Industries Pro a obtenu le contrat ST2017-09B - réfection de la toiture de la station d'épuration au montant de 20 678.25 \$ taxes incluses, via un appel d'offre sur invitation;

Considérant qu'en court de mandat, la Ville de Chambly et l'entrepreneur ont constaté que l'isolation du toit était en mauvaise état et qu'aucun pare-vapeur n'était installé;

Considérant que ces deux matériaux sont des éléments importants d'une toiture, il était important d'effectuer les travaux selon les règles de l'art;

Considérant que cette situation n'était pas connue lors de la période de soumission, ces travaux n'étaient pas inclus dans l'appel d'offre initial;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le paiement pour des travaux supplémentaires au montant de 5 450.75 \$ taxes incluses, à Toitures Industries Pro, relatif au projet ST2017-09B - Réfection de la toiture de la station d'épuration.

Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement.

Poste budgétaire : 22-412-00-722
Certificat de la trésorière : 2017-219

Adoptée

12.1 Dénonciation de fin de contrat – Entente relative à la fourniture du service de sécurité incendie entre la Ville de Chambly et la Ville de Carignan

2017-12-452

Considérant l'entente relative à la fourniture du service de sécurité incendie entre la Ville de Chambly et la Ville de Carignan signée les 14 et 21 janvier 2014;

Considérant l'article 8 quant à la durée de l'entente et le renouvellement;

Considérant que l'entente prévoit une durée de cinq (5) ans renouvelable à moins que l'une ou l'autre des parties n'informe par courrier recommandé l'autre ville de son intention d'y mettre fin, et ce, au moins douze (12) mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement;

Considérant que la Ville de Chambly informe la Ville de Carignan qu'elle met fin à la présente entente dans les délais prévus à l'article 8;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le directeur général à transmettre une correspondance par courrier recommandé afin d'informer la Ville de Carignan que la Ville de Chambly met fin à l'entente relative à la fourniture du service de sécurité incendie. Le tout, dans les délais prévus à l'article 8 de l'entente.

Adoptée

12.2 Achat de deux billets pour le souper de Noël de la Fondation des Aînés du bassin de Chambly au coût de 33 \$ le billet

2017-12-453 PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'achat de deux billets au coût de 33 \$ chacun pour le souper de Noël de la Fondation des Aînés du bassin de Chambly auquel participeront mesdames les conseillères Julia Girard-Desbiens et Paula Rodrigues, samedi, le 9 décembre prochain.

Postes budgétaires : 02-111-00-996

Certificat de la trésorière : 2017-220

Adoptée

12.3 Modification de la résolution 2017-11-396 concernant une réclamation due à un refoulement d'égout au 993, de l'Acadie à Chambly

2017-12-454 Considérant la résolution 2017-11-396;

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal annule le chèque au montant de 12 104.43 \$.

Que le conseil municipal autorise le paiement de la réclamation de madame Roxanne Morin et de monsieur Mathieu Audet relativement à des frais de reconstruction pour des travaux effectués suite à un refoulement d'égouts au 993, de l'Acadie, au montant total de 8 304.43 \$.

Que cette dépense soit financée par la réserve pour contingence.

Postes budgétaires : 02-141-00-993

Certificat de la trésorière : 2017-221

Adoptée

13.1 Levée de la séance

2017-12-455 PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance de l'assemblée ordinaire du 5 décembre 2017 soit levée à 21 h 10.

Adoptée

Jean Roy, maire suppléant

Jocelyne Savoie, greffière adjointe